



# APPEL A REFERENCEMENT DE PRESTATAIRES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS INNOVANTS VISANT L'OBTENTION DE FINANCEMENTS PUBLICS - SECTEUR DE LA SANTE -

Septembre 2023

## 1/ CONTEXTE ET ENJEUX

Le pôle de compétitivité EUROBIOMED, association loi 1901, a pour mission de structurer, développer et animer la filière santé des régions Sud/Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie/Pyrénées Méditerranée.

Avec un réseau de plus de 380 entreprises, 6 universités et de nombreuses écoles, 250 laboratoires de recherche, 5 Centres Hospitalo-Universitaires et 4 Centres de Lutte Contre le Cancer, EUROBIOMED est l'un des premiers clusters français et européens en santé en termes de nombre d'entreprises, de capacités de recherche, d'excellence scientifique et d'équipements dédiés à l'innovation et à la création d'entreprises innovantes.

Les plus de 400 membres du collectif Eurobiomed constituent un formidable moteur de développement régional. À ce jour, le pôle a accompagné près de 390 projets de R&D, représentant plus d'1 Milliard d'euros d'investissements et plus de 4500 emplois directs & indirects.

Classé parmi les pôles très performants, EUROBIOMED offre à chaque membre un management de projet au standard industriel (conseil, études, appels d'offres, aide à l'export, ingénierie administrative et financière), un espace d'échanges (rencontres thématiques, biorezo™), un lien privilégié avec les institutionnels et les investisseurs (en région, en France et en Europe) et la réactivité qui conditionne la réussite de projets de R&D très innovants et, *in fine*, la création et la croissance d'entreprises innovantes.

Avec près de 390 projets labellisés et financés, le Pôle a démontré sa capacité à développer des partenariats public/privé dans le cadre de projets de recherche collaborative. L'émergence, l'accompagnement et le processus de labellisation est le socle de l'activité du pôle et sont réalisés par l'équipe projet du pôle Eurobiomed en lien avec son Conseil Stratégique de Projets (18 experts, CEO, CSO, Cliniciens et chercheurs du territoire).

Une des priorités du pôle reste l'accélération du développement de l'innovation et



l'identification de nouvelles sources de financement pour les projets de R&D des entreprises (notamment au travers des financements nationaux et européens) et ceux dans le contexte du plan innovation santé 2030.

Eurobiomed a mis en place différentes actions de soutien au montage de projets de R&D pour les adhérents du pôle afin d'augmenter leurs chances de remporter ces appels à projets. L'expertise et la qualité du service d'accompagnement sont fortement reconnues par les membres pour les AAP régionaux et nationaux. Eurobiomed a également mis en place des actions de sensibilisation, formation, veille et accompagnement individuel aux projets européens qui ont permis aux entreprises membres d'avoir accès à une première expérience afin de saisir les différentes opportunités que proposent les guichets R&D européens de plus en plus tournés vers un accès au marché européen et international rapide.

Eurobiomed a décidé de poursuivre et de renforcer son soutien au travers d'une nouvelle action ayant pour objectif principal d'accompagner les entreprises dans leur démarche de demande de financement public **en proposant des prestations de conseil et d'expertise, en support et collaboration aux actions du pôle**. Ces prestations seront délivrées en lien étroit avec l'équipe innovation d'Eurobiomed, par des cabinets experts dans l'accompagnement des projets nationaux et/ou européens.

Les bénéficiaires de la cellule Innovation sont des entreprises, des cliniciens et des académiques de la filière santé des territoires de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et Occitanie Pyrénées-Méditerranée, membres du pôle EUROBIOMED.

Ces organismes peuvent être impliqués dans des projets de R&D à différents stades de maturité et être positionnés parmi les différents secteurs couverts par EUROBIOMED à savoir :

- Diagnostic
- Dispositif médical
- Santé numérique
- Médicament

Notre accompagnement s'adresse en particulier aux porteurs de projets de R&D collaboratifs, industriels, académiques ou cliniques.

Les prestataires sélectionnés pour accompagner nos membres auront ainsi accès à un certain nombre de prospects qualifiés, innovants, dont le besoin a été pré-validé et travaillé par l'équipe du pôle Eurobiomed en amont, et pour lequel le porteur de projet a validé la nécessité d'un accompagnement conjoint par le pôle et un consultant externe.

De plus, en travaillant avec l'équipe Innovation, le prestataire a accès à une connaissance transverse du porteur de projet, son historique et sa stratégie, et pourra avoir la primeur d'accompagner certains projets à fort potentiel très tôt dans leur montée en puissance.

Enfin, **l'accompagnement sera réalisé en collaboration avec l'équipe Innovation et le Conseil Stratégique des Projets**, qui apportera également conseils pour renforcer les propositions.

## **2/ DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET DES BESOINS**

Cet appel à référencement a pour objet d'identifier et référencer des prestataires qui interviendront sur des actions de conseil d'octobre 2023 à décembre 2025.

Les thématiques prioritaires sur lesquelles le pôle souhaite mobiliser des prestataires pour accompagner les entreprises régionales à travers ce dispositif, sont déclinées en deux lots :

### **Lot 1 : Guichet Européen / Collaboratif ou individuel :**

Nombre estimatif par an : 2-5 projets

Le porteur sera accompagné dans le cadre de la construction du dossier de demande d'aides auprès de guichets européens sur le volet EIC ou tout autre guichet relevant essentiellement ou exclusivement du financement des entreprises.

L'accompagnement pourra consister à :

- Gestion projet, incluant : élaboration d'un retroplanning, identification des work packages du montage du projet
- Aide à la rédaction et relecture critique
- Accompagnement à la structuration du consortium le cas échéant
- Elaboration et/ou relecture du budget
- Spécifiquement pour l'EIC Accelerator, rédaction en :
  - étape 1 : formulaire en ligne, vidéo, présentation (short proposal)
  - étape 2 : full proposal dans toutes ses parties
- Gestion du dépôt
- Cet accompagnement peut également inclure une participation du prestataire dans le consortium

### **Lot 2 : Guichet National / Collaboratif ou individuel :**

Nombre estimatif par an : 2-5 projets

Le porteur sera accompagné dans le cadre de la construction du dossier de demande d'aides auprès de guichets nationaux et notamment des guichets France 2030. Ces projets peuvent être portés par des entreprises comme par des académiques.

L'accompagnement pourra consister à :

- Cadrage du projet tout au long de son montage, transmission de conseils et suggestions sur le dossier technique au regard des spécificités du guichet concerné (rattachement au programme opérationnel). Cette action sera réalisée en lien avec le Pôle et son Conseil Stratégique des Projets qui apportera des conseils sur le positionnement stratégique et compétitif du projet
- Rédaction de l'annexe technique par le prestataire, à partir d'inputs fournis par le porteur du projet
- Réalisation de l'annexe financière par le prestataire
- Assistance à la rédaction de la convention Chef de file et de l'accord de partenariat (si plusieurs partenaires), par le prestataire
- Contrôle du dépôt et des pièces requises par le guichet, par le prestataire

#### Modalités d'accompagnement :

1 - EUROBIOMED assurera toutes les tâches en amont de la contractualisation avec le porteur de projet : validation du besoin, élaboration du cahier des charges, fourniture d'une liste de prestataires potentiels à l'entreprise.

2 - L'entreprise assurera la conduite de son projet et contractualisera avec son prestataire. Elle a l'entière responsabilité et latitude dans le choix de son prestataire et la négociation avec ce dernier. Un avis sur la pertinence de la prestation proposée peut cependant être émis par EUROBIOMED à la demande de l'entreprise.

3 - Les prestataires contractualisent avec les entreprises et réalisent pour ces dernières les prestations selon les contrats établis.

4 - EUROBIOMED sera présent pendant les phases de lancement et de clôture de la mission.

#### Modalités de référencement :

EUROBIOMED sélectionne des consultants, prestataires et experts et assure une évaluation continue. EUROBIOMED tient une revue annuelle de la liste des prestataires référencés et se réserve le droit de mettre à jour cette liste en supprimant éventuellement des prestataires défaillants.

Seuls les prestataires référencés seront habilités à réaliser des prestations dans le cadre du dispositif.

Les prestataires doivent fournir pour chaque lot auquel ils postulent les éléments suivants :

1/ éléments à intégrer dans les propositions :

- Le lot sur lequel postule le candidat
- Les principaux éléments de description de la société (effectifs, création, activités ...)
- Ses capacités financières et matérielles pour exécuter correctement les prestations (trois derniers chiffres d'affaires, résultat). Si le candidat est en redressement judiciaire copie des jugements prononcés
- Les programmes européens et/ou nationaux maîtrisés : des informations sur les résultats obtenus par le prestataire en lien avec le lot en question (par exemple taux de succès, nombre de projets déposés / projets financés)
- L'expérience du prestataire dans la filière santé
- Le(s) consultant(s) et expert(s) positionné(s) sur le lot concerné. Les CV sont à joindre en annexe. Le prestataire s'engage à mettre régulièrement à jour l'équipe intervenant sur le dispositif en cas de mouvements internes
- La grille de prix renseignée (BPU), indépendamment pour chaque lot. Les prix stipulés devront comprendre l'ensemble des charges afférentes à l'exécution des prestations et seront exprimés hors taxe

2/ éléments à fournir sur documents libres :

- La présentation du cabinet, les compétences présentes en lien avec le lot concerné, la méthodologie d'intervention (en intégrant l'intervention du Pôle EUROBIOMED)
- 5 références détaillées de moins de trois ans en rapport avec le lot (une page maximum par référence)
- Les éventuelles habilitations détenues par la société, ses garanties professionnelles et assurances

**Groupement** : Une réponse en groupement est acceptée. Dans ce cas, il faut que chaque membre du groupement apporte les éléments au même titre que les prestataires et qu'un chef de file soit désigné. Un candidat ne peut pas présenter plusieurs offres sur le même lot en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement ou en agissant en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Sous-traitance** : La sous-traitance est acceptée. Dans ce cas, préciser quels seront les sous-traitants mobilisés et pour quelles prestations.

Processus de référencement :

Le pôle organise le référencement par lot, il analyse et évalue les offres et notifie aux prestataires les résultats. Le référencement est valable jusqu'au 31 décembre 2025. Le processus comporte 2 lots et un même prestataire peut être référencé sur plusieurs lots. Deux

à trois prestataires seront référencés par lots.

Critères de référencement par lot :

Les offres seront appréciées au moyen des critères ci-dessous :

- Résultats du prestataire candidat (projets européens et/ou nationaux financés, nombre de projets déposés par rapport au lot concerné, Seal of Excellence, partenariats montés, notes obtenues)
- Méthodologie de travail
- Profils des consultants pressentis pour accompagner les entreprises dans le cadre des accompagnements par lot : références de projets accompagnés (programmes et secteurs), expériences (formation, spécialité sectorielle)
- Prix

Planning pour le référencement :

- Lancement de l'appel à référencement : 4 septembre 2023
- Date limite de réponse à l'appel à référencement : 29 septembre 2023, 17h00 (heure de Paris)
- Communication des résultats : 13 octobre 2023
- Début des prestations dans le cadre du nouveau dispositif : 16 octobre 2023

Contractualisation :

Pour les lots 1 & 2 :

Les prestataires retenus rentreront ensuite en phase de contractualisation avec EUROBIOMED sous forme de contrat d'apport d'affaire avec EUROBIOMED. Ce contrat prévoira une rémunération fixe de : 3000€ déclenchée au moment de la signature du contrat entre le prestataire et le porteur de projet, plus un variable au succès (sélection du projet par les financeurs).

La remise des dossiers, s'effectue soit :

- **Par courrier sous pli cacheté** portant les mentions suivantes :
  - « Référencement : accompagnement projets innovants »
  - « Ne pas ouvrir par le service courrier »
  - Identification du candidat
  - Envoi des plis : le cachet de la Poste fait foi
- **Remise en main propre** des plis aux heures de bureau de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les plis devront être remis contre récépissé ou envoyés à l'adresse suivante :



Pôle Eurobiomed  
7 rue François Moisson  
13001 Marseille

- **Par courrier électronique :**
  - A l'adresse : [contact@eurobiomed.org](mailto:contact@eurobiomed.org)
  - Mentionnant dans l'objet : « Référencement : accompagnement projets innovants »

Pour obtenir des renseignements complémentaires (questions administratives ou techniques)  
les candidats devront faire parvenir une demande écrite par courriel aux adresses suivantes :  
emmanuel.lebouder@eurobiomed.org  
morgane.miltgen@eurobiomed.org